

L'accueil familial, ce sont les accueillantes qui en parlent le mieux...



« Après plusieurs années dans le commerce, j'ai eu envie d'avoir une activité tournée vers l'humain et le partage. Être accueillante familiale correspondait totalement à mes aspirations : aider et offrir un cocon familial à des personnes qui en ont besoin. Aujourd'hui, je me sens vraiment à ma place. Ça a bousculé un peu le quotidien familial, mais j'ai la chance d'avoir un mari qui me soutient à 100 % . »

Sandrine

« Être accueillante familiale est plus qu'un métier, c'est une expérience humaine très riche qui permet de prendre le temps de bien s'occuper des personnes accueillies. Chaque moment partagé est autant d'occasions de tisser des liens forts et des échanges qui apportent à chacun. Ce que j'aime aussi, c'est la complicité qui s'est instaurée entre les accueillis et mon fils. »

Nadine



« C'est une activité vraiment gratifiante. Voir dans un sourire ou un simple regard que notre présence, notre écoute, les moments partagés offrent aux personnes accueillies du réconfort et les font se sentir bien chez nous, est un vrai bonheur. On a la sensation d'être réellement utile. »

Esther



Nadine, accueillante de personnes âgées, apporte à Bernard au quotidien des petites attentions, comme lui lire le journal !



Joël, accueilli très actif qui se sent chez Esther comme chez lui !



Marie, accueillante de personnes handicapées, apprend de ses accueillis autant qu'elle leur donne !



Bertrand, fêru de jardinage, aime partager sa passion avec Nadine. Ce qui donne lieu à des moments d'échanges !

Département de la Vienne

Direction Générale Adjointe des Solidarités
PÔLE ACCUEIL FAMILIAL
39, rue de Beaulieu
86034 Poitiers Cedex

05 49 45 90 45

lavienne86.fr

cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

la vienne
LE DÉPARTEMENT

cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

la vienne
LE DÉPARTEMENT



L'accueil familial dans la Vienne

pourquoi pas **vous ?**

Accueillant(e) familial(e) : offrir bien plus qu'un toit !

L'accueil familial est une activité professionnelle humaine et enrichissante, qui consiste à ouvrir votre foyer à l'accueil d'une ou plusieurs personnes âgées ou en situation de handicap (dans la limite de trois personnes).

En devenant accueillant(e) familial(e), vous offrez bien plus qu'un hébergement : vous assurez une présence constante, vous créez un cadre de vie rassurant, où chaque jour rime avec convivialité, entraide et respect.

Les repas se partagent autour de la table, les petites attentions du quotidien (aide à la toilette, habillage, entretien du linge) permettent de préserver l'autonomie et la dignité des personnes accueillies.

Vous accompagnez la ou les personnes dans leurs sorties, leurs loisirs et leurs rencontres avec leurs proches, en favorisant des liens sociaux essentiels à leur bien-être.

Cette activité est
faite pour moi car...

J'aime prendre soin des autres,
créer du lien et offrir un cadre
de vie chaleureux.

Cette activité me permet d'exercer
un métier humain et utile, tout en
étant autonome. C'est un engagement
fort, mais porteur de sens, que je peux
exercer de façon permanente
ou temporaire.

Les clés pour devenir accueillant(e) familial(e)

UNE VOCATION PROFESSIONNELLE

L'accueil familial est une activité indépendante qui nécessite une formation, des engagements et le respect de certaines formalités. Vous devez obtenir un agrément auprès du Département, garantissant ainsi la qualité et la sécurité de votre accueil.

DES COMPÉTENCES HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES

Pour exercer cette activité, il faut faire preuve d'écoute, d'empathie, de patience et d'un bon équilibre émotionnel. L'adhésion de votre entourage est primordiale, car l'accueil à domicile transforme l'organisation de la vie quotidienne.

UN LOGEMENT ADAPTÉ

Votre logement doit être sain, correctement chauffé et adapté au niveau d'autonomie de la personne accueillie. Les pièces communes doivent être accessibles, et vous devez disposer d'une chambre libre d'une surface minimum de 9 m² pour une personne seule, 16 m² pour un couple.

UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

L'accueil familial requiert une importante disponibilité. En cas d'absence, une personne de confiance doit pouvoir vous remplacer pour assurer la continuité de l'accompagnement.



UNE CONTRACTUALISATION ENTRE L'ACCUEILLANT(E) ET L'ACCUEILLI(E)

Un contrat d'accueil est établi de gré à gré entre l'accueillant(e) et la personne accueillie. La rémunération dépend du niveau de dépendance et inclut des indemnités pour les frais d'entretien et d'hébergement.

Dans cette contractualisation, le Département s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, de conseil et de contrôle.

Devenir accueillant(e) familial(e) : mon parcours en 5 étapes

..... JE M'INFORME SUR LE DISPOSITIF

Appeler le Pôle Accueil Familial du Département de la Vienne pour :
• Obtenir des informations sur les conditions et obligations de l'accueil familial
• Comprendre le cadre légal et les démarches à suivre
À savoir : le dispositif d'accueil familial est encadré et soutenu par le Département

..... JE DÉPOSE UNE DEMANDE D'AGRÉMENT

Conditions à remplir :
• Avoir un logement adapté à l'accueil
• Compléter le dossier de demande d'agrément
• Joindre toutes les pièces demandées
• Envoyer le dossier (avec accusé de réception) à :
DGAS - Pôle Accueil Familial
39 rue de Beaulieu, 86034 Poitiers Cedex

..... JE SUIS ÉVALUÉ(E) À DOMICILE

Visite à domicile par un professionnel du Département :
• Vérification des normes de sécurité et de confort du logement
• Entretien pour évaluer les compétences, la motivation et l'engagement

..... JE PARTICIPE À LA FORMATION INITIALE

• 12 h de formation obligatoire
• Obtention du PSC1 (premiers secours)
Après l'obtention de l'agrément :
• 42 h de formation complémentaire à suivre dans les deux ans
• Formation continue : 24 h, tous les cinq ans

..... JE REÇOIS L'AGRÉMENT ET JE COMMENCE MON PREMIER ACCUEIL

Une fois le dossier validé :
• Réception de l'agrément (valable 5 ans)
• Possibilité de commencer les accueils
• Signature d'un contrat de gré à gré avec la ou les personnes accueillies et/ou leur représentant légal
Ce contrat fixe les droits et devoirs de chacun.

**Vous aussi, vous avez envie
de vous lancer ?**

Contactez le Pôle Accueil Familial
du Département de la Vienne.

05 49 45 90 45 - lavienne86.fr

